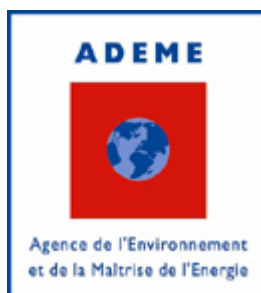




in numeri

80, rue du Faubourg Saint-Denis 75010 PARIS - France
Tél. : (33-1) 01 53 24 13 53 - Fax : 01 48 00 04 27 - E-mail : in-numeri@in-numeri.fr

TYPOLOGIE DES EPCI A PARTIR DES CARACTERISTIQUES D'HABITAT



Laurence Haeusler
Ludovic Pellan
IN NUMERI

Rapport final

mars 2010

SOMMAIRE

Introduction.....3

Comité de pilotage.....4

Résumé général de l'étude.....5

I - Inventaire des données collectées6

II - Calcul des corrélations entre caractéristiques d'habitat et indicateurs déchets.....7

III - Premier niveau de typologie13

IV - Comparaison avec la typologie Eco-Emballages.....15

V - Second niveau de typologie15

Conclusion18

Annexes19

Présentation synthétique powerpoint 21 à 24



Introduction

Suite à la loi Chevènement, pour faire face aux coûts croissants de gestion des déchets, la coopération intercommunale a été renforcée et simplifiée en distinguant deux compétences : la collecte et le traitement. Les communes sont regroupées en intercommunalités (EPCI). Ces intercommunalités peuvent avoir l'intégralité des compétences déchets, collecte et traitement ou une partie seulement de ces compétences. L'étude présente ne s'intéresse qu'aux EPCI à compétence collecte.

L'ADEME souhaite disposer d'une typologie des intercommunalités à compétence collecte, construite à partir des caractéristiques principales de l'occupation de l'espace et de l'habitat. Cette typologie recherche à mettre en évidence les liaisons entre le type d'habitat et des indicateurs déchets : performances et importance relative de la collecte sélective.

Les caractéristiques de l'habitat sont connues dans une large mesure à partir de données issues de l'Insee (recensement, inventaire communal). Ces données sont majoritairement disponibles au niveau de la commune (surface, population, densité, taux d'habitat collectif, taille des ménages...). L'Insee a défini des typologies d'habitat séparant l'espace à dominante urbaine (pôles urbains, couronnes périurbaines et communes multipolarisées) et l'espace à dominante rurale (pôle d'emploi rural et sa couronne, autres communes de l'espace rural). Ces typologies s'appuient sur des critères de continuité de l'habitat (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions), sur la taille des communes et sur le nombre d'emplois.

L'étude présentée dans ce document est composée de cinq parties. Pour débiter, on explicite les sources utilisées au cours du travail effectué puis on décrit le calcul des corrélations entre variables d'habitat et performances de collecte. Cette étape permet de détecter les variables d'habitat les plus corrélées entre elles et avec les performances de collecte. On présente ensuite, la typologie en elle-même, en la comparant avec la typologie déjà existante, réalisée par Eco-Emballages. Enfin, la dernière partie présentera une typologie plus détaillée découlant directement de la première.

Comité de pilotage

ADEME :

Erwann FANGEAT

Sylvain PASQUIER

Patrice PILLET

Christian MATHERY

MEEDDM :

Julien KOESTEN

FNADE :

Dominique BURGESS

AMF :

Sylviane OBERLE

Eco-Emballages :

Jean-François ROSSILLON

Lorène BOGNOT

CNR :

Jonathan DECOTTIGNIES

Eco-Folio :

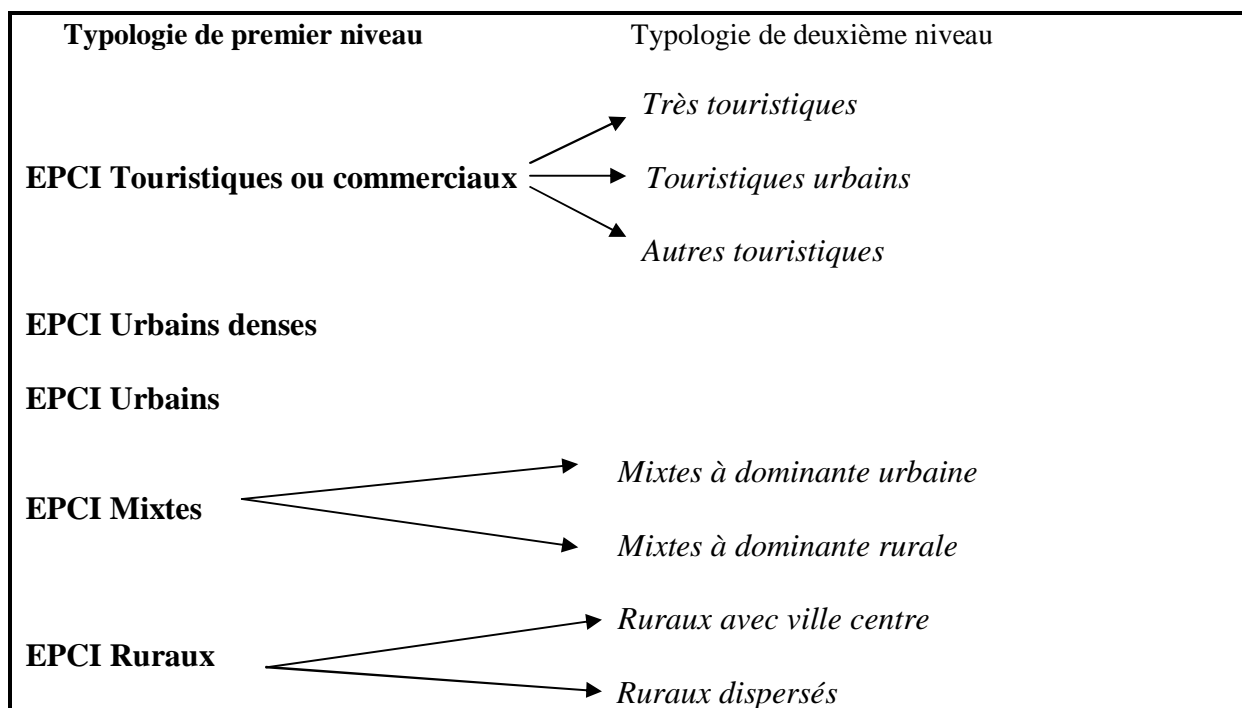
Jérôme D'ASSIGNY

Résumé général de l'étude

En réalisant des croisements entre indicateurs déchets et caractéristiques d'habitat, on s'aperçoit rapidement que les variables comme le nombre de lits touristiques par habitant ou le nombre de commerces par habitant sont corrélées positivement aux performances de collecte. L'idée de faire ressortir les EPCI touristiques ou commerciaux comme des EPCI particuliers découle de cette observation. Une classe entière de la typologie recherchée sera constituée par ces EPCI.

La suite du travail a consisté à regrouper les autres EPCI suivant trois classes : Urbain, Rural et Mixte, en utilisant comme critères la densité de logements et le taux d'habitat collectif. La classe des EPCI urbains obtenus représentant à elle seule près de 50% de la population, il a été décidé de la couper en deux au seuil de 1 800 logements/Km² bâti (la surface bâtie d'un EPCI correspond à la surface de l'EPCI multipliée par le taux d'artificialisation des terres, on l'exprime en nombre de Km² bâtis) ce qui permet de récupérer la plupart des grandes agglomérations dans une classe d'EPCI particulière, dite « Urbain dense ». La typologie en cinq classes ainsi obtenue s'avère relativement cohérente avec la typologie déjà réalisée par Eco-Emballages sur le même thème des caractéristiques d'habitat.

La seconde partie du travail a consisté à affiner la typologie explicitée ci-dessus. Au sein des EPCI touristiques, une sous-classe dédiée aux EPCI « les plus touristiques » est isolée au même titre qu'une sous-classe d'EPCI Touristiques Urbains, le reste des EPCI touristiques étant placé dans une 3^{ème} sous-classe. Les EPCI Urbains ne sont pas segmentés contrairement aux EPCI Ruraux et Mixtes qui sont décomposés en deux sous-classes chacun. Sont ainsi séparés les EPCI ruraux avec une ville centre, mis en évidence par un taux d'habitat collectif supérieur à 10% et les EPCI ruraux dispersés qui présentent un taux d'habitat collectif inférieur à ce seuil. Les EPCI mixtes, quant à eux, sont séparés par la barre des 80 logements par Km²: les EPCI présentant une densité supérieure à ce seuil sont dits à dominante urbaine alors que ceux qui possèdent une densité inférieure à ce niveau sont dits à dominante rurale.



I - Inventaire des données collectées

-> *Données disponibles à la commune*

Données sur le commerce

Source : *Base des commerces Insee*

Lien direct: <http://www.statistiques->

[locales.insee.fr/esl/baseTelechProduit.asp?strProd=1710&IdSousTheme=42&IdSource=&NomThemeOuSource=Caract%C3%A9ristiques+du+commerce](http://www.statistiques-locales.insee.fr/esl/baseTelechProduit.asp?strProd=1710&IdSousTheme=42&IdSource=&NomThemeOuSource=Caract%C3%A9ristiques+du+commerce)

Dernière mise à jour : 2008. Mise à jour annuelle.

On récupère ici le nombre de commerces de chaque commune par catégorie.

Données sur le logement

Source : *Insee / recensement 2006*

Lien direct :

<http://www.recensement.insee.fr/basesTableauxDetaillesTheme.action?idTheme=17>

Dernière mise à jour : 2009. Prochaine mise à jour : 2010.

Sont récupérés :

- Nombre de résidences principales et de résidences secondaires
- Nombre de maisons individuelles et de logements collectifs

Source : *IFEN*

Lien direct : <http://www.ifen.fr/bases-de-donnees/cartographie-interactive-geoid-france/outil-de-visualisation-statistique.html>

A disposition : Taux d'artificialisation des terres

Dernière mise à jour : 2006. Prochaine mise à jour envisagée : 2012.

Données sur le tourisme

Source : *Insee, base de tourisme*

Lien direct : <http://www.statistiques-locales.insee.fr/esl/baseTelechSelect.asp?IdSource=9>

Dernière mise à jour : 2009. Mise à jour annuelle.

On récupère ici le nombre de chambres d'hôtels et de places de camping par catégorie.

Données de population

Source : *Insee / recensement 2006*

Lien direct :

<http://www.recensement.insee.fr/basesTableauxDetaillesTheme.action?idTheme=12>

Dernière mise à jour : 2009. Prochaine mise à jour : 2010.

On récupère ici la population 2006 et la surface des communes.

A partir de ces variables on calcule divers indicateurs au niveau communal :

La densité de logements :

Nombre de logements / Superficie (en Km²)

Le taux d'habitat collectif :

Nombre de logements collectifs / Nombre total de logements

La densité de logements sur la surface bâtie :

*Nombre de logements / (Taux d'artificialisation des terres * Superficie)*

Le nombre de lits touristiques par habitant :

*(Nombre de chambres d'hôtel) x 2 + (Nombre de places de camping) x 3 +
(Nombre de résidences secondaires) x 5*

Cette pondération est celle utilisée par Eco-Emballages.

-> Données disponibles à l'EPCI

Données sur les déchets collectés

Source : SINOE.

Ratios de déchets par habitant : *ratio OMR + Ratio matériaux secs + Ratio verre + Ratio déchets verts + ratio encombrants*

Moyenne nationale : 424 kg / hab / an

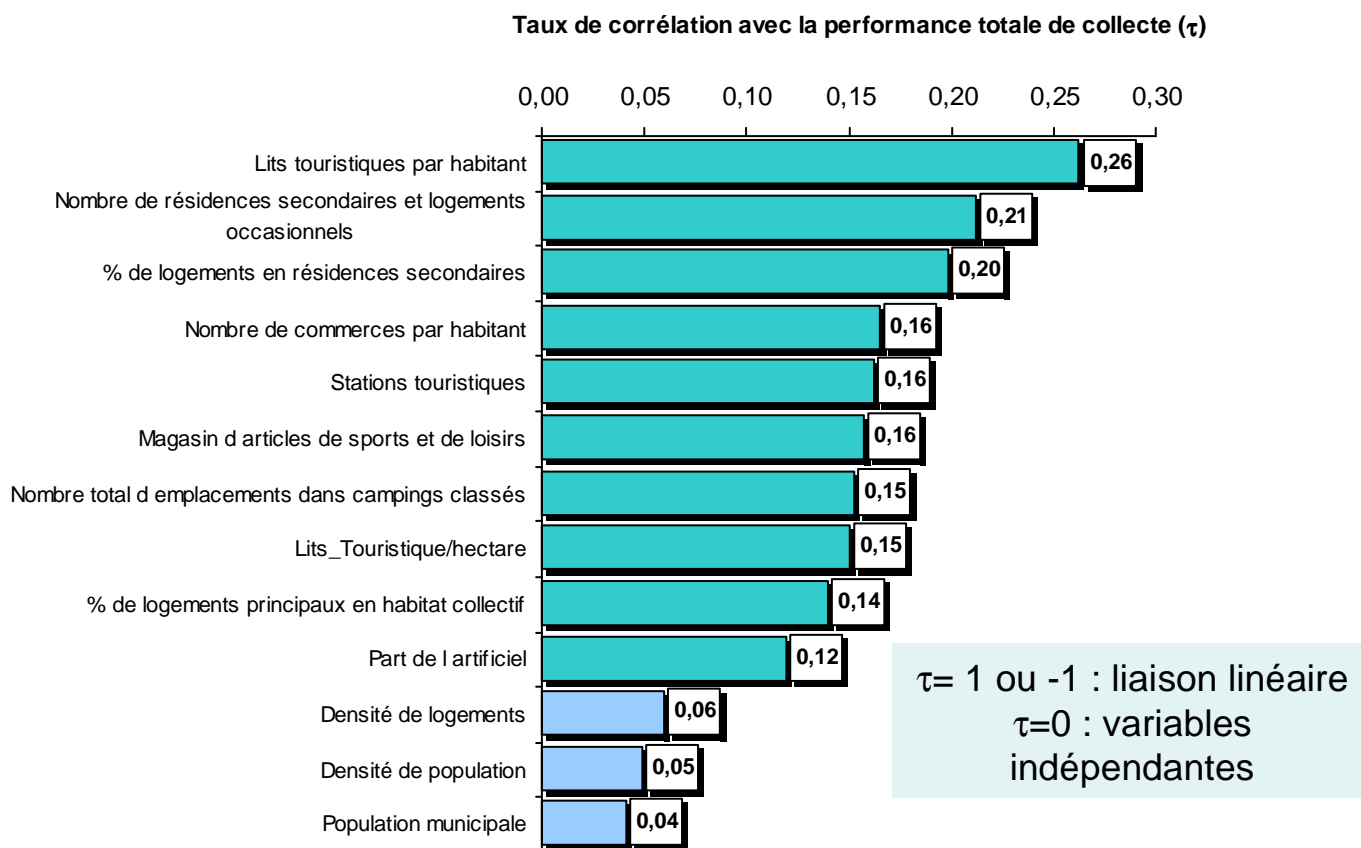
Part de la collecte sélective : *(Ratio matériaux secs + Ratio verre) / Ratio total*

II - Calcul des corrélations entre caractéristiques d'habitat et indicateurs déchets

Les données relatives aux critères d'habitat sont uniquement disponibles à la commune. Il est donc nécessaire, dans un premier temps, d'interpoler les valeurs dont on dispose au niveau EPCI, à savoir les indicateurs déchets, à un niveau communal de façon à pouvoir calculer des corrélations entre performances de collecte et caractéristiques d'habitat.

Pour cela, on considère qu'au sein d'un même EPCI, les performances de collecte des communes sont identiques. Cette hypothèse ne correspond pas tout à fait à la réalité mais ce biais ne constitue pas un problème dans la mesure où l'étude des corrélations est destinée à fournir une idée générale des impacts des variables d'habitat et non pas à construire un « modèle explicatif ».

Graphique II-1 : Corrélations entre caractéristiques d'habitat et performance de collecte au niveau communal



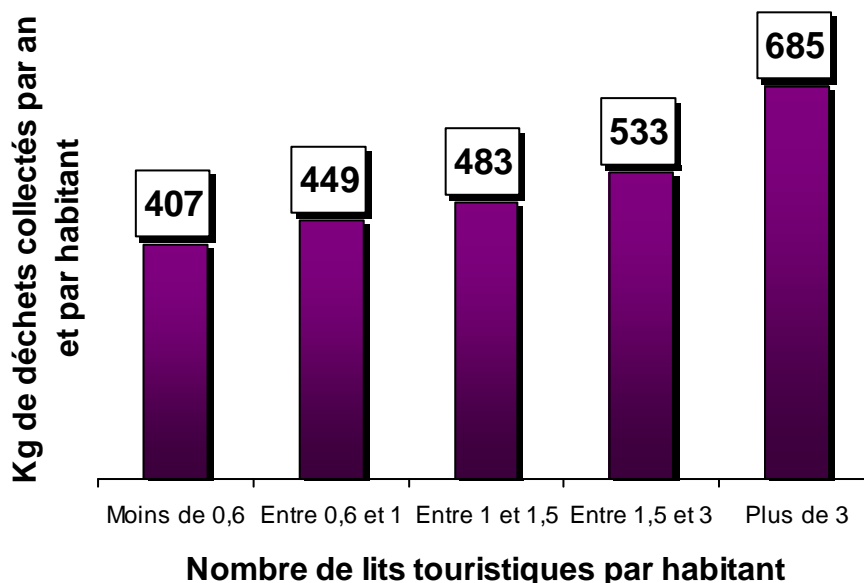
En étudiant les corrélations entre les caractéristiques d'habitat une à une et les performances de collecte, le constat est clair : les variables les plus corrélées aux performances de collectes sont les variables relatives au tourisme (lits touristiques par habitant, pourcentage de logements secondaires...) ou au commerce (nombre de commerces par habitant, magasins d'articles de sports...).

Les coefficients de corrélation sont faibles mais, sur un échantillon de plus de 33000 communes, ils mettent en évidence un lien très significatif entre ces variables et les performances de collecte.

D'autres variables comme la densité de logements et de population présentent des corrélations statistiquement significatives avec les performances de collecte mais nettement moins prononcées que pour les variables « touristiques et commerciales » décrites ci-dessus.

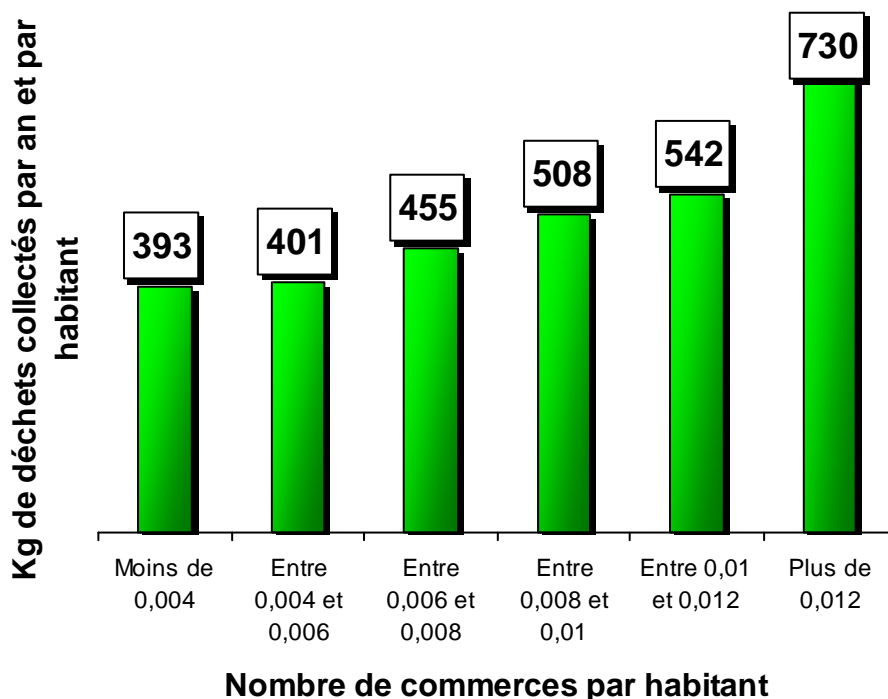
On reconstitue ensuite pour les EPCI les variables d'habitat les plus corrélées aux performances de collecte puis on les croise avec les performances de collecte des EPCI afin de vérifier qu'il y a bien un effet important de ces variables sur les performances de collecte.

Graphique II-2 : Performances totales de collecte des EPCI suivant le nombre de lits touristiques par habitant



Les performances de collecte augmentent nettement avec le caractère touristique de l'EPCI. Le constat est le même sur les EPCI commerciaux comme en atteste le graphique ci-dessous. C'est-à-dire que la totale quantité collectée est ramenée seulement à la population résidente et ne tient absolument pas compte des résidents « touristiques ».

Graphique II-3 : Performances de collecte des EPCI en fonction du nombre de commerces par habitant



Une classe particulière de la typologie est donc dédiée aux EPCI touristiques et/ou commerciaux. Les critères pouvant être utilisés pour définir si un EPCI est touristique sont

divers. Ici, on utilise le nombre de lits touristiques par habitant mais également le taux de résidences secondaires qui permet de mettre en évidence les EPCI qui présentent de fortes variations de populations entre les périodes de l'année. Si un EPCI dépasse un certain seuil pour au moins une de ces variables, il sera défini comme étant touristique. Pour ce qui est de savoir si un EPCI peut être caractérisé comme commercial, on utilise le nombre de commerces par habitant. On définit alors la règle d'affectation à cette classe particulière comme ceci :

- **L'EPCI est Touristique et/ou commercial s'il remplit au moins un des trois critères suivants :**
 - Il présente plus d'1,5 lit touristique par habitant
 - Il présente un taux de résidences secondaires supérieur à 50%
 - Il présente au moins 10 commerces pour 1000 habitants

Pour ce qui est des autres EPCI, on cherche à réaliser une typologie du type « Urbain / Rural / Mixte », en regroupant d'un côté les EPCI contenant des communes urbaines, et d'un autre les EPCI contenant des communes rurales. Les EPCI contenant des communes urbaines et rurales sont placés dans une troisième classe. Au cours de la réunion du comité de pilotage du 19 janvier 2010, une première version de la typologie basée essentiellement sur la typologie ZAUER de l'INSEE a été présentée mais n'a pas vraiment fait l'unanimité. Il a donc été demandé de proposer deux autres classifications ne reposant pas sur cette typologie. Les propositions de classifications suivantes sont celles qui ont été proposées à la suite de cette réunion.

Classification 1 : Basée sur la typologie ZAUER¹ réalisée par l'INSEE, présentée au cours de la réunion du comité de pilotage du 19 janvier 2010.

- **L'EPCI est Urbain si :**
 - Il n'est pas touristique ou commercial
 - Il contient au moins une commune appartenant à un « pôle urbain » et aucune « autre commune rurale »
- **L'EPCI est Rural si :**
 - Il n'est pas touristique ou commercial
 - Il ne contient aucune commune appartenant à un « pôle urbain »
- **L'EPCI est Mixte si :**
 - Il n'entre dans aucune des trois catégories précédentes

¹ La typologie ZAUER de l'INSEE est une typologie des communes en fonctions de caractéristiques d'habitat et aires d'emploi de l'espace rural. Six catégories y sont répertoriées : « Pôles urbains », « Communes périurbaines », « Communes multipolarisées », « Pôles d'emploi ruraux », « Couronnes de pôles d'emploi ruraux », « Autres communes rurales ». Définition à l'adresse suivante : http://www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?reg_id=8&ref_id=817

Classification 2 : Basée uniquement sur la densité de logements et le taux d'habitat collectif

- **L'EPCI est Urbain si :**
 - Il n'est pas touristique ou commercial
 - **Et si** sa densité de logements est supérieure à 400 logements/Km² OU si sa densité de logements est supérieure à 35 logements/Km² et son taux d'habitat collectif est supérieur à 45%.

- **L'EPCI est Rural si :**
 - Il n'est ni touristique et/ou commercial ni urbain
 - **Et si** sa densité de population est inférieure à 35 logements/Km² et son taux d'habitat collectif est inférieur à 20%.

- **L'EPCI est Mixte si :**
 - Il n'entre dans aucune des 3 catégories précédentes.

Classification 3 : Autre approche basée uniquement sur la densité de logements et le taux d'habitat collectif

- **L'EPCI est Très urbain si :**
 - Il n'est pas touristique ou commercial
 - Sa densité de logements est supérieure à 400 logements/Km² OU si sa densité de logements est supérieure à 60 logements/Km² et son taux d'habitat collectif est supérieur à 35%.

- **L'EPCI est Non-urbain si :**
 - Il n'est pas touristique ou commercial
 - Il n'est pas « Très urbain »
 - **Et si** sa densité de population est inférieure à 35 logements/Km² et son taux d'habitat collectif est inférieur à 20%.

- **L'EPCI est Semi-urbain si :**
 - Il n'entre dans aucune des trois catégories précédentes.

Si la classification 1 a été uniquement élaborée à partir de la typologie ZAUER réalisée par l'INSEE, les critères définis pour les classifications 2 et 3 ont été fixés en examinant précisément la base et les performances de collecte. Dans un premier temps, le seuil de définition d'un EPCI urbain avait été défini à 65 logements par Km² de façon à conserver une classification proche de celle de l'INSEE mais il s'est avéré que cette limite classait beaucoup trop d'EPCI en pôles urbains et n'était donc pas pertinente. Ce seuil a donc été passé à 400 logements par Km² de façon à ne véritablement recueillir que les gros EPCI urbains qui représentent tout de même à eux seuls une grande proportion de la population. Le seuil de définition d'un EPCI rural a quant à lui été défini à 35 logements par Km² étant donné que cette limite était la plus pertinente au vu de la variation des performances de collectes.

Utiliser uniquement la densité de logements n'étant pas suffisant, il a également fallu exploiter une autre variable, en l'occurrence le taux d'habitat collectif. Par exemple, étant donné sa très grande superficie, la ville d'Arles se retrouvait classée en EPCI rural malgré un taux d'habitat collectif très important. On a donc défini une limite de taux d'habitat collectif à

20% maximum en plus du seuil de densité de logements à 35 par Km² pour la définition des EPCI ruraux. De même, si des EPCI sont très étalés malgré la présence d'une grande ville, ils risquent de ne pas être classés en urbains avec la seule densité de logements. Les EPCI présentant des taux d'habitat collectif supérieurs à une certaine limite (à condition que la densité de logements soit tout de même suffisante afin d'éviter d'incorporer des cas particuliers comme des petites communes avec des casernes militaires par exemple) seront donc eux aussi classés en urbains. Cette limite de taux d'habitat collectif ainsi que le seuil de densité associé constituent les seules différences entre les classifications 2 et 3.

La **classification 2** a été retenue par le comité de pilotage parmi les trois précédentes. Toutefois, il a été décidé lors de la réunion du 25 février 2010 que le seuil de 400 logements par Km² utilisé pour la définition des EPCI urbains serait descendu à 200 de façon à incorporer parmi les EPCI urbains des villes comme Perpignan, Tarbes ou Lorient qui étaient classés en EPCI mixtes avec une limite de 400.

La classe des EPCI urbains recensant à elle seule près de 50% de la population totale desservie, le comité de pilotage a décidé de la couper en deux classes distinctes. Pour cela, on utilise **la densité de logements sur la surface bâtie**. Ce critère a été préféré à la simple densité de logements au cours de la réunion du comité de pilotage du 25 février 2010 car il permet de ne pas sous-estimer l'urbanisation dans certains EPCI. Des EPCI comme le Grand Lyon ou la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole contiennent en effet un certain nombre de communes peu urbanisées et utiliser la densité de logements au Km² sans tenir compte du bâti introduirait un biais. Le seuil de 1 800 logements par Km² bâti est retenu pour la séparation car il permet d'englober dans une classe d'EPCI particulièrement denses les principales agglomérations françaises (Paris, Lyon, Marseille, Nice ou encore Lille).

On retient donc finalement 5 classes pour la typologie des EPCI :

- EPCI touristique ou commercial
- EPCI urbain dense (urbain à plus de 1800 logements/Km² bâti)
- EPCI urbain (urbain à moins de 1800 logements/Km² bâti)
- EPCI mixte
- EPCI rural

Les critères sont les suivants :

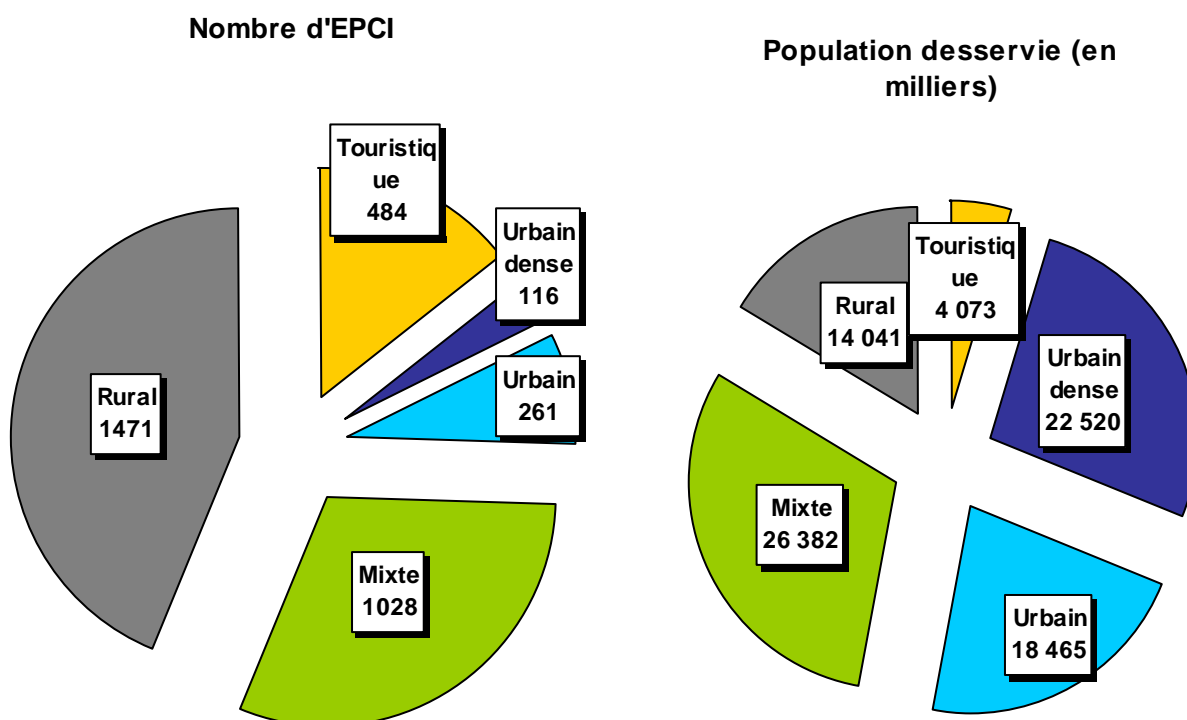
- **L'EPCI est Touristique et/ou commercial s'il remplit au moins un des trois critères suivants :**
 - Il présente plus d'1,5 lit touristique par habitant
 - Il présente un taux de résidences secondaires supérieur à 50%
 - Il présente au moins 10 commerces pour 1000 habitants
- **L'EPCI est Urbain dense si :**
 - Il n'est pas touristique ou commercial
 - **Et si** sa densité de logements est supérieure à 200 logements/Km² OU si sa densité de logements est supérieure à 35 logements/Km² et son taux d'habitat collectif est supérieur à 45% **Et si** la densité de logement > 1 800 logements/Km² bâti

- **L'EPCI est Urbain si :**
 - Il n'est pas touristique ou commercial
 - **Et si** sa densité de logements est supérieure à 200 logements/Km² OU si sa densité de logements est supérieure à 35 logements/Km² et son taux d'habitat collectif est supérieur à 45% **Et si** la densité de logement < 1 800 logements/Km² bâti
- **L'EPCI est Rural si :**
 - Il n'est ni touristique et/ou commercial ni urbain
 - **Et si** sa densité de population est inférieure à 35 logements/Km² et son taux d'habitat collectif est inférieur à 20%.
- **L'EPCI est Mixte si :**
 - Il n'entre dans aucune des 3 catégories précédentes.

III - Premier niveau de typologie

Le premier niveau de typologie est constitué des cinq classes précédemment définies.

Graphique III-1 : Répartition des EPCI et population desservie dans les classes de la typologie de premier niveau ²

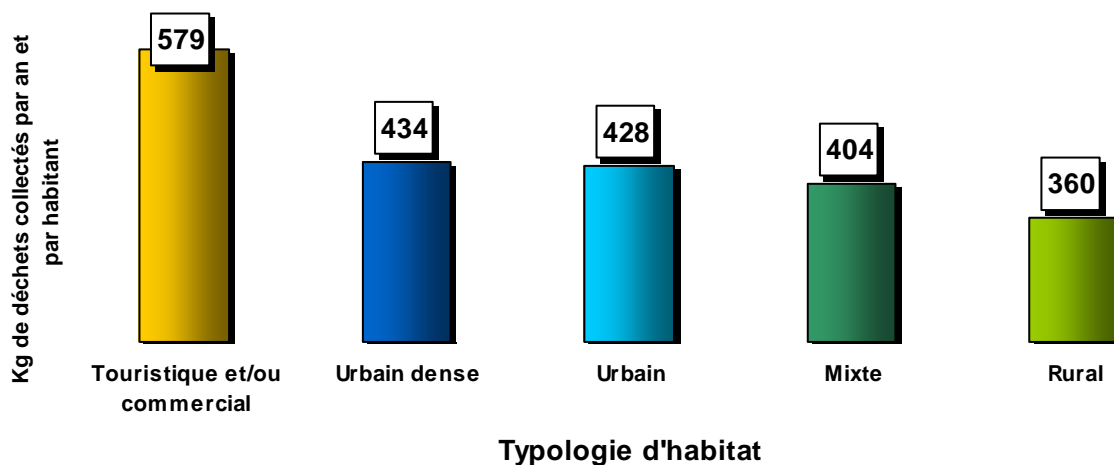


La grande majorité des EPCI se retrouve en rural ou en mixte. Toutefois, on observe que les deux classes urbaines, bien qu'elles ne représentent à elles deux qu'un peu plus de

² La population cumulée des EPCI est supérieure à la population totale, une même commune pouvant être desservie par plusieurs EPCI

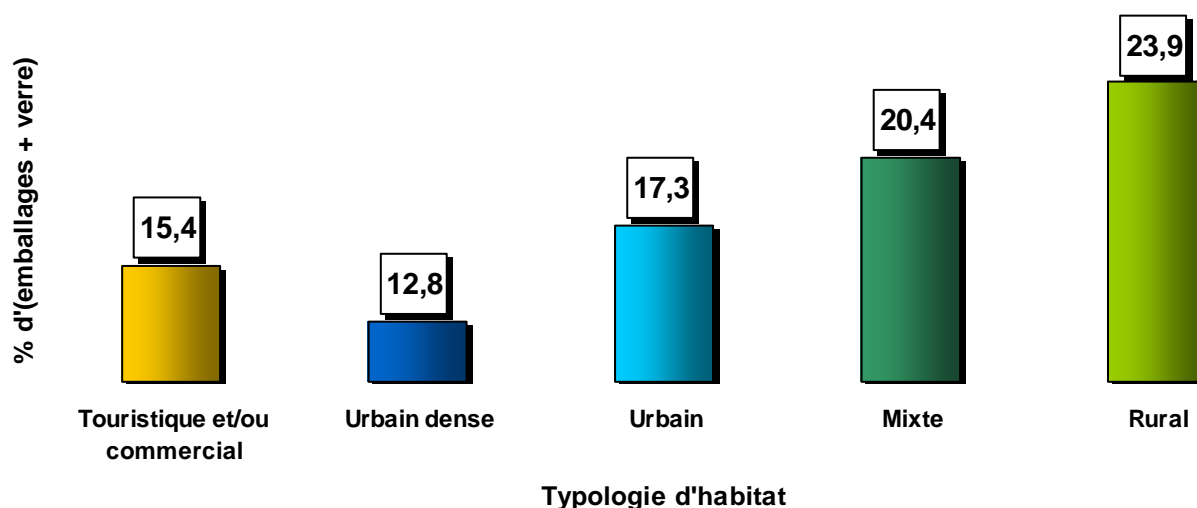
10% des EPCI, desservent près de la moitié de la population totale. Les moyennes des performances de collecte observées pour chaque classe sont décrites dans le graphique ci-dessous :

Graphique III-2 : Performances de collecte des EPCI en fonction de la typologie d'habitat de premier niveau (moyenne nationale : 424 kg/hab./an)



S'il apparaît que la différence est faible entre les deux classes urbaines, la différence entre les autres classes est plus nette. Les EPCI « Touristiques et/ou commerciaux » présentent des performances de collecte largement supérieures aux autres. On observe également qu'en milieu rural, les performances de collecte baissent nettement. Enfin, les EPCI « Mixtes » présentent des performances de collectes intermédiaires entre les « Urbains » et les « Ruraux ». Les distributions des performances de collecte sont présentes en annexe 1 et 2.

Graphique III-3 : Part de la collecte sélective en fonction de la typologie d'habitat de premier niveau



La différence entre les deux classes urbaines est beaucoup plus nette au niveau de la part de collecte sélective avec 4,5 points d'écart. Plus généralement, on observe que plus l'EPCI est urbanisé et plus la part de la collecte sélective dans les performances totales est faible avec notamment un taux moyen de 24% pour les EPCI « Ruraux » soit près de deux fois plus qu'en milieu urbain dense.

IV - Comparaison avec la typologie Eco-Emballages

Eco-Emballages a déjà réalisé sa typologie des EPCI sur des critères d'habitat. Elle se décompose en quatre classes (Urbain, Rural, Semi-rural et Semi-urbain). Le tableau ci-dessous présente une comparaison entre les deux typologies sur environ un tiers des EPCI.

Tableau IV-1 : Comparaison répartition des EPCI suivant la typologie de premier niveau et la typologie Eco-Emballages

	Rural	Semi-rural	Semi-urbain	Urbain	Total
Touristique ou commercial	41	32	25	4	102
Urbain dense	0	0	12	68	80
Urbain	1	8	71	24	104
Mixte	32	244	128	0	404
Rural	220	267	10	0	497
Total	294	551	246	96	1187

On constate une relative concordance entre les classes. En effet, aucun EPCI classé en urbain par Eco-Emballages n'a été classé en « Rural » ou « Mixte ». Inversement, seul un EPCI (sur plus de 100 au total) classé ici en « Urbain » avait été défini comme rural par Eco-Emballages (il s'agit de Moutiers en Savoie). On observe de plus que la très grande majorité des EPCI classés en « Mixtes » étaient classés par Eco-Emballages dans les catégories intermédiaires que sont les semi-ruraux et les semi-urbains.

V - Second niveau de typologie

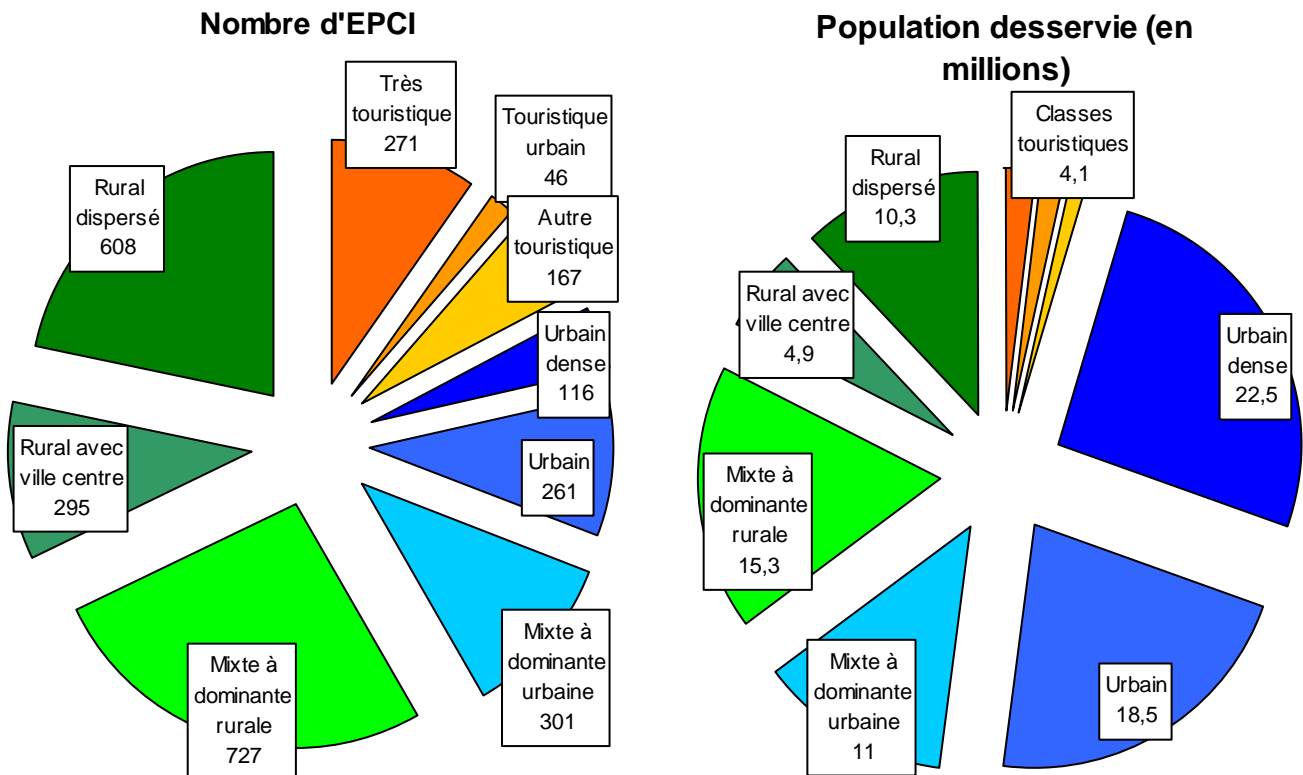
La mise en place du second niveau de typologie consiste à réaliser un découpage plus fin de la typologie en cinq classes explicitée précédemment. Les deux classes urbaines sont conservées mais les trois autres classes sont morcelées :

- La classe des EPCI commerciaux et/ou touristiques est coupée en trois sous-classes :
 - Très touristique** : Si le nombre de lits touristiques par habitant est supérieur à 2,5.
 - Touristique urbain** : Si le nombre de lits touristiques par habitant est inférieur à 2,5 et la densité de logements est supérieure à 100 logements/Km².
 - Autre touristique** : Si le nombre de lits touristiques par habitant est inférieur à 2,5 et la densité de logements est inférieure à 100 logements/Km².
- La classe des EPCI ruraux est scindée en deux sous-classes :
 - Rural avec ville centre** : Si le taux d'habitat collectif est supérieur à 10%.
 - Rural dispersé** : Si le taux d'habitat collectif est inférieur à 10%.

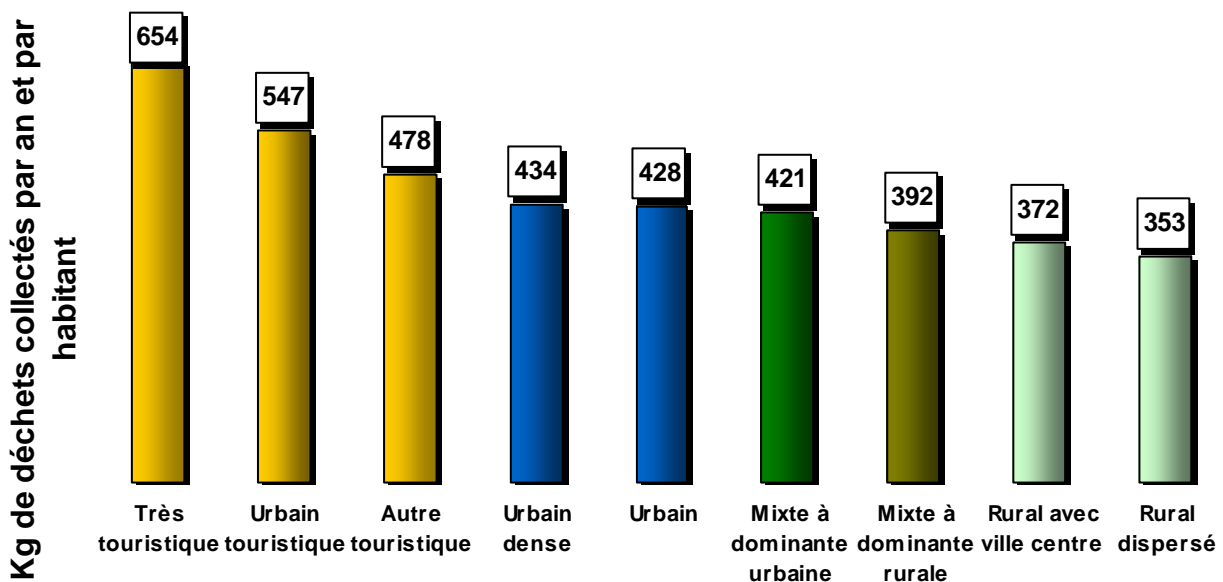
- La classe des EPCI mixtes est scindée en deux sous-classes :
 - Mixte à dominante urbaine** : Si la densité de logements est supérieure à 80 logements/Km²
 - Mixte à dominante rurale** : Si la densité de logements est inférieure à 80 logements/Km²

Le second niveau de la typologie recense donc au total 9 sous-catégories d'EPCI.

Graphique V-1 : Nombre d'EPCI et population par catégorie pour la typologie de second niveau

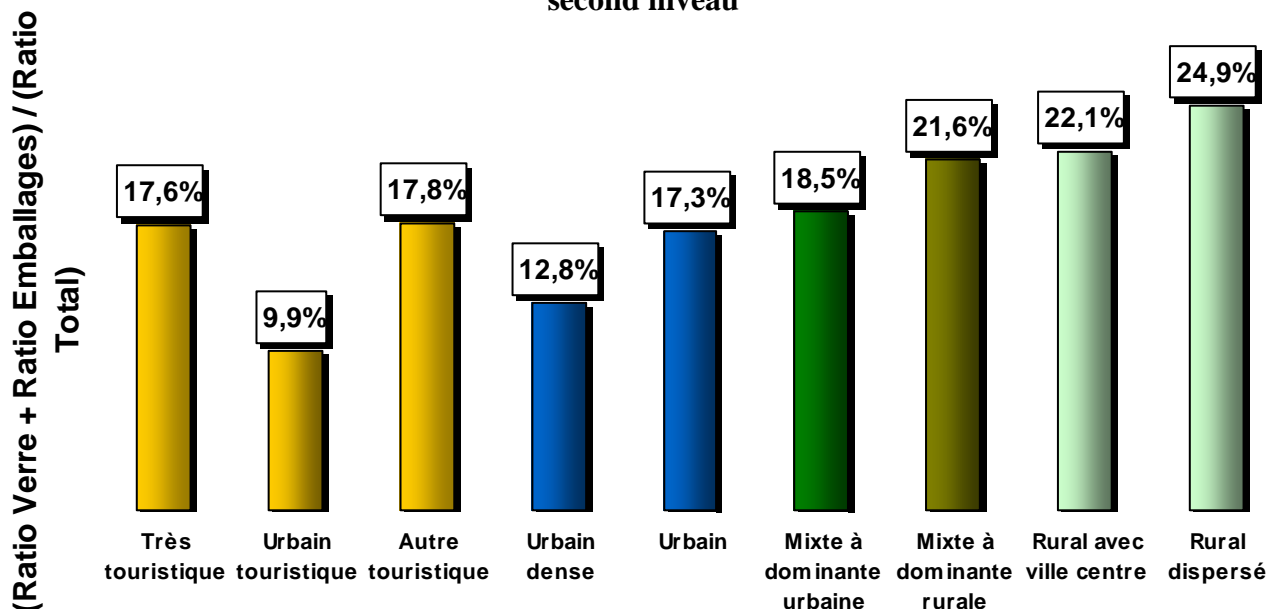


Graphique V-2 : Performances de collecte en fonction de la typologie d'habitat de second niveau



Si on s'intéresse aux performances moyennes de collecte dans les sous-classes, on retrouve bien ce que l'on pouvait attendre. En effet, les EPCI « Très touristiques » sont bien ceux qui ressortent le plus. La sous-catégorie des EPCI « Mixtes à dominante urbaine » se rapproche des EPCI urbains en terme de performances de collecte. Il en est de même pour la sous-catégorie des EPCI « Mixtes à dominante rurale » dont les performances se rapprochent de celles des EPCI ruraux.

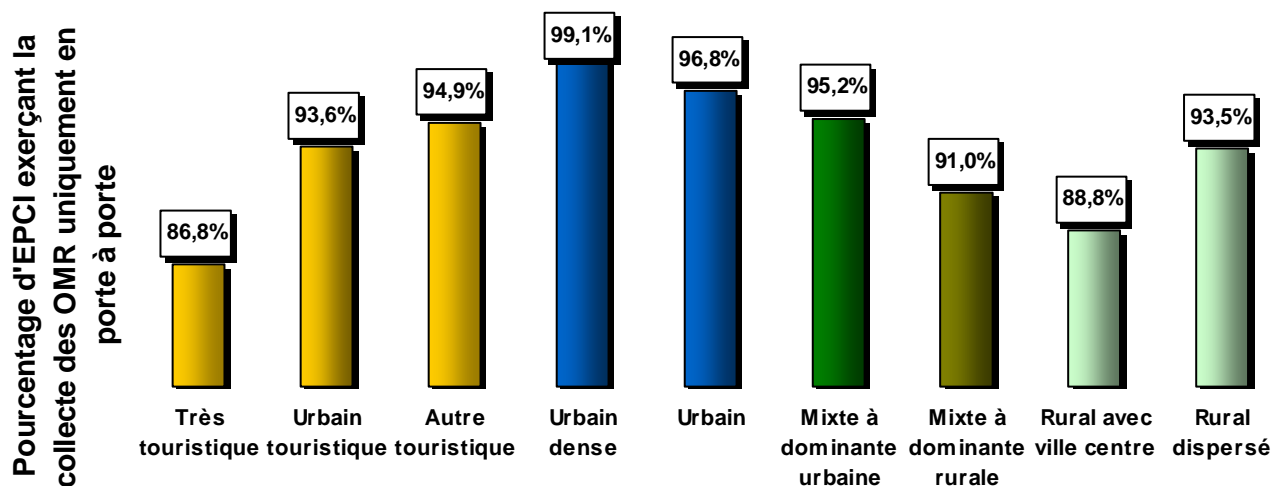
Graphique V-3 : Part de la collecte sélective en fonction de la typologie d'habitat de second niveau



Lorsque l'on s'intéresse à la part de la collecte sélective dans les performances totales de collecte, il apparaît que plus le milieu est urbain, plus la part de la collecte sélective est faible. La part de collecte sélective atteint son maximum pour les EPCI ruraux dispersés avec un taux de près de 25%. Dans les catégories touristiques, le constat est le même : l'urbanisme joue très négativement sur la part de collecte sélective.

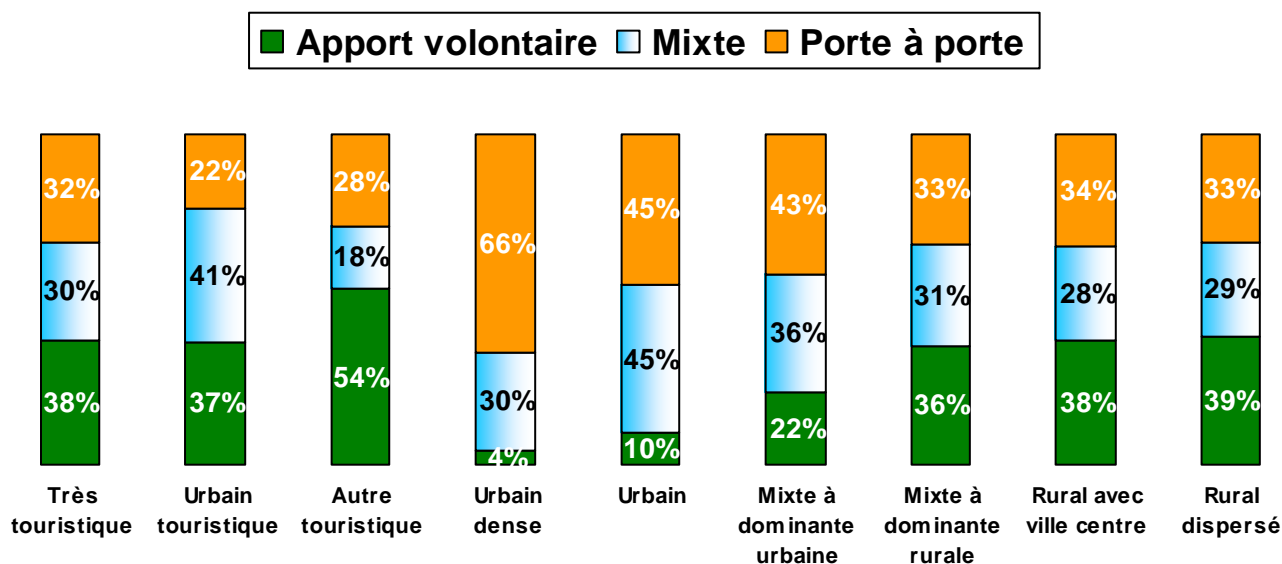
Un autre indicateur qu'il est possible de tester est le mode de collecte des déchets. Il serait logique que la collecte en porte à porte soit plus présente en milieu urbain qu'en milieu rural, que ce soit au niveau des ordures ménagères résiduelles (OMR) ou au niveau de la collecte sélective.

Graphique V-4 : Taux d'EPCI exerçant la collecte des OMR uniquement en porte-à-porte en fonction de la typologie d'habitat de second niveau



L'analyse des taux d'EPCI exerçant la collecte des OMR uniquement en porte à porte montre bien que ceux-ci sont plus présents en milieu urbain qu'en milieu rural. De plus, le graphique précédent montre également que la collecte en porte à porte est moins systématique en milieu très touristique. Toutefois, étant donné que les valeurs restent très élevées pour toutes les catégories, une analyse sur la collecte sélective semble plus pertinente.

Graphique V-5 : Taux d'EPCI utilisant les différents modes de collecte des emballages, journaux et magazines en fonction de la typologie d'habitat de second niveau



Avec deux tiers d'EPCI exerçant la collecte des emballages-journaux-magazines exclusivement en porte-à-porte et seulement 4% l'exerçant exclusivement en apport volontaire, la catégorie « Urbain dense » sort du lot. Avec seulement 10% de collecte en apport volontaire exclusivement, la catégorie « Urbain » présente elle aussi un visage conforme à la logique. On ne distingue en outre quasiment aucune différence entre les EPCI « Ruraux » et les EPCI « Mixtes à dominante rurale ».

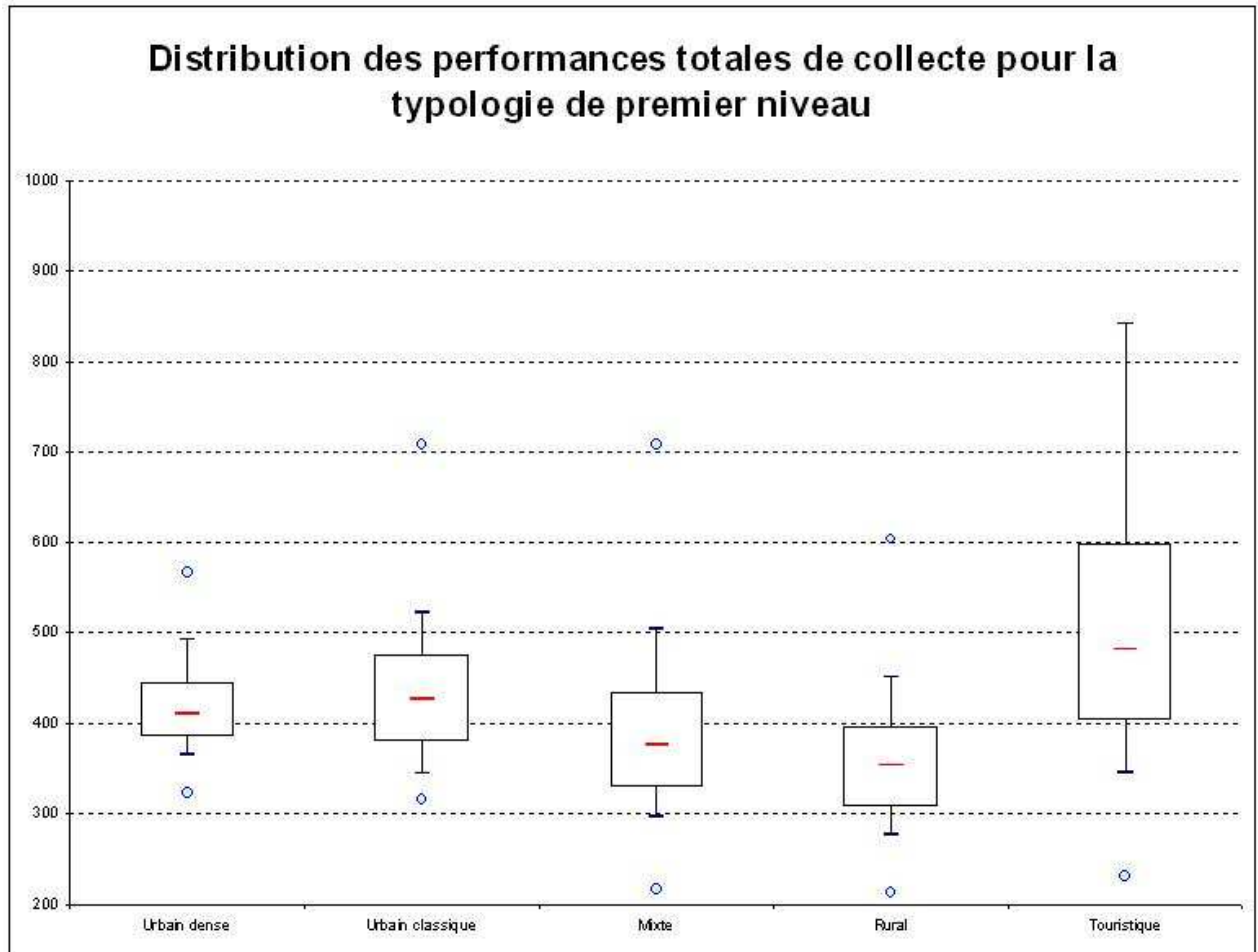
Conclusion

La typologie réalisée au cours de cette étude, que ce soit au premier ou au second niveau, montre bien des corrélations importantes avec les indicateurs déchets disponibles. En effet, il est clairement apparu que les EPCI à tendance touristique et/ou commerciale présentaient des performances de collecte très supérieures à la moyenne ce qui est logique étant donné que les ratios de collecte sont calculés sur la base des populations sans double compte de l'INSEE.

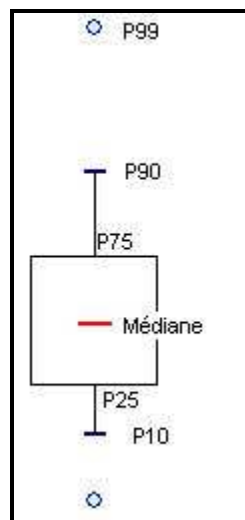
Il s'avère également que l'urbanisation a tendance à augmenter les performances totales de collecte mais à diminuer la part de la collecte sélective. Cela s'explique par la difficulté de réaliser une bonne collecte sélective en milieu très dense, notamment à cause du manque de place dans une part très importante de l'habitat collectif. On constate en outre que, le taux de collecte des emballages uniquement en porte à porte est deux fois plus élevé en milieu très urbain qu'en milieu rural, alors que la part de la collecte sélective en milieu rural est deux fois plus forte qu'en milieu très urbain.

Annexes

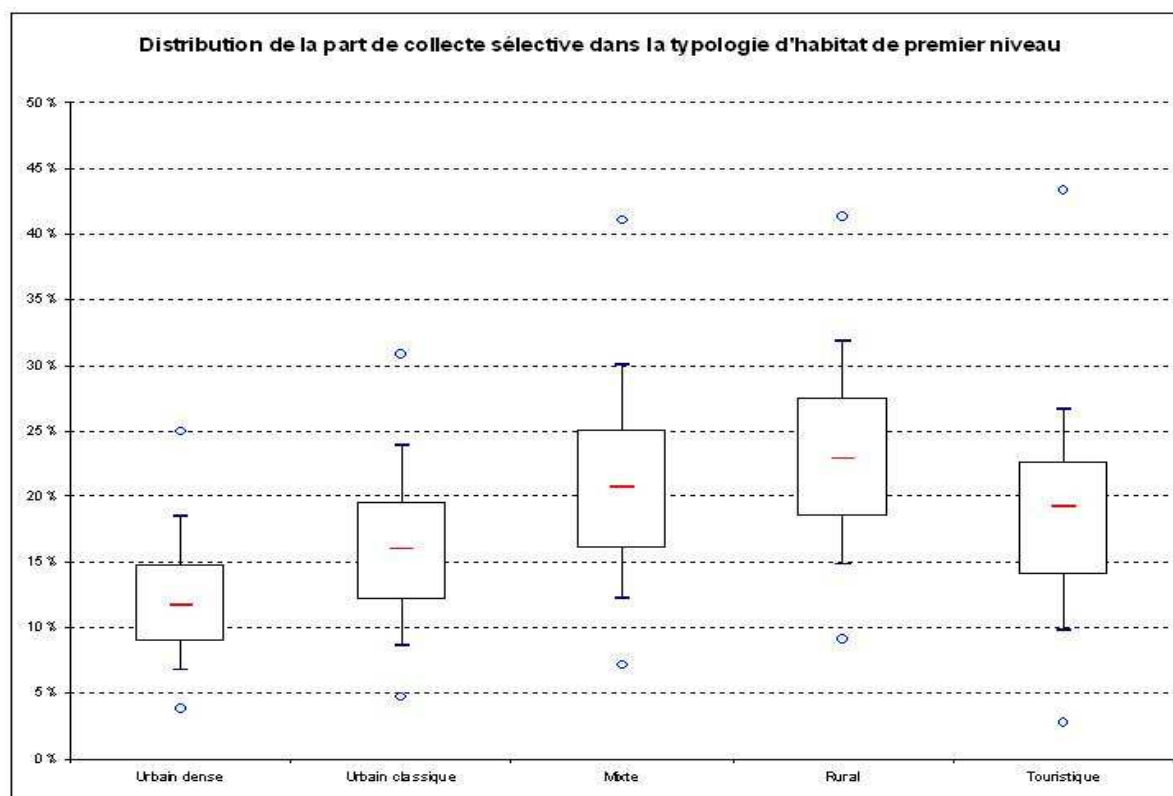
Annexe 1 : Distribution des performances totales de collecte pour la typologie de premier niveau



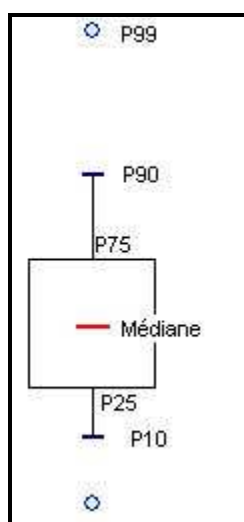
Légende :



Annexe 2 : Distribution de la part de collecte sélective dans la typologie de premier niveau



Légende :





Mise en place d'une typologie des collectivités

Etude lancée en 2009 – Résultats communiqués en mars 2010 :

>>> Bureau d'études : IN NUMERI

>>> Comité de pilotage :

ADEME / MEDDTL / FNADE / AMF / ECO-EMBALLAGES / CNR / ECO-FOLIO

Objectifs :

>>> Faciliter les comparaisons entre territoires

>>> Affiner certains traitements de données

Source des données :

>>> INSEE : nombre de commerces, population, nombre de chambres d'hôtels, de places de camping, de résidences principales et secondaires, surface des communes

>>> SOeS : taux d'artificialisation des terres

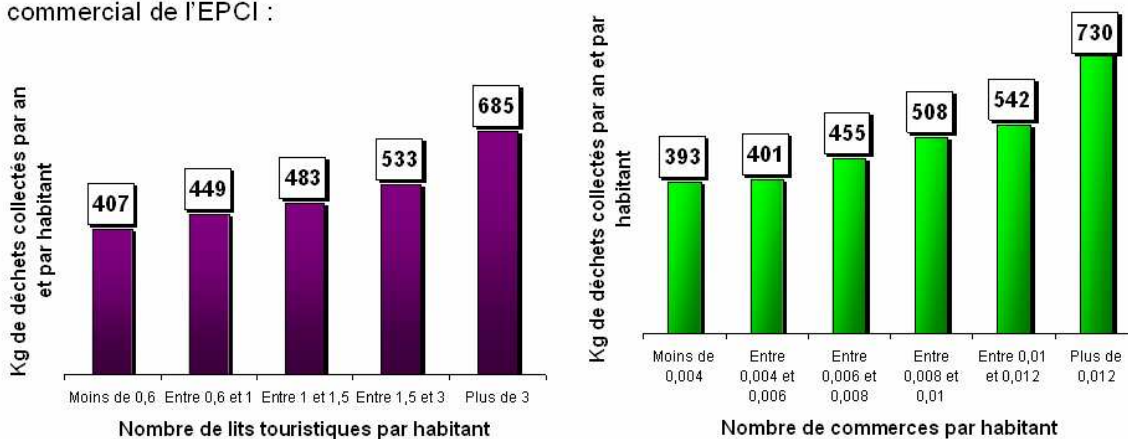
>>> SINOE® : performances de collectes et part des collectes sélectives

1



Mise en place d'une classe particulière « Touristique ou Commercial » :

>>> Les performances de collecte augmentent nettement avec le caractère touristique ou commercial de l'EPCI :



L'EPCI est « Touristique ou Commercial » s'il remplit au moins l'un des 3 critères suivants :

> 1,5 lits touristiques/hab

> 50% résidences secondaires

> 10 commerces/1000 hab

2



Mise en place d'une typologie de type Urbain / Mixte / Rural :
 Choix parmi 3 propositions :
 Typologie ZAUER de l'INSEE + 2 autres classifications basées sur la densité de logements et le taux d'habitat collectif en corrélation avec les performances de collecte

EPCI Urbain

65 logements/km² puis 400 logements/km²
 >>proche de l'INSEE mais trop d'EPCI

puis 200 logements/km²
 >>pour garder les EPCI des villes comme Perpignan, Tarbes ou Lorient

= 50 % de la population totale desservie
 >>> Classe coupée en 2 en utilisant la densité de logements sur la surface bâtie

ET 1 800 logements/km² bâti
 >>pour englober les principales agglomérations françaises Paris, Lyon, Marseille, Nice, Lille

↙

EPCI Urbain dense

↘

EPCI Urbain

EPCI Rural

35 logements/km²
 >>au vu de la variation des performances de collectes

ET taux d'habitat collectif < 20%
 >>pour retirer des villes comme Arles qui ont une très grande superficie mais un taux d'habitat collectif très important

EPCI Mixte

Ni Urbain
Ni Rural



URBAIN DENSE > 200 logements/km²

Pas touristique ou commercial **ET** **OU** **ET** > 1 800 logements/km² bâti

> 35 logements/km² et > 45% habitat collectif

EPCI URBAIN > 200 logements/km²

Pas touristique ou commercial **ET** **OU** **ET** < 1 800 logements/km² bâti

> 35 logements/km² et > 45% habitat collectif

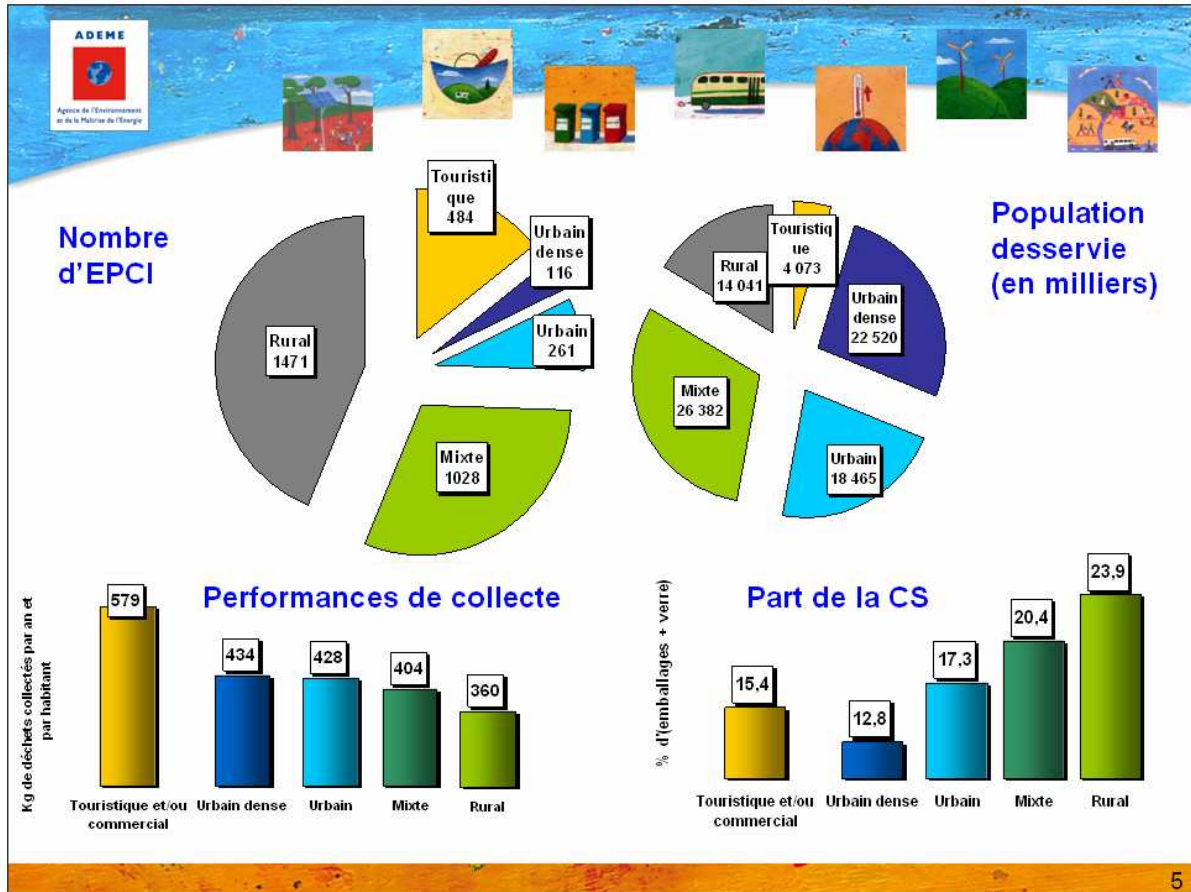
RURAL

Pas touristique ou commercial **ET** < 35 logements/km² et < 20% habitat collectif

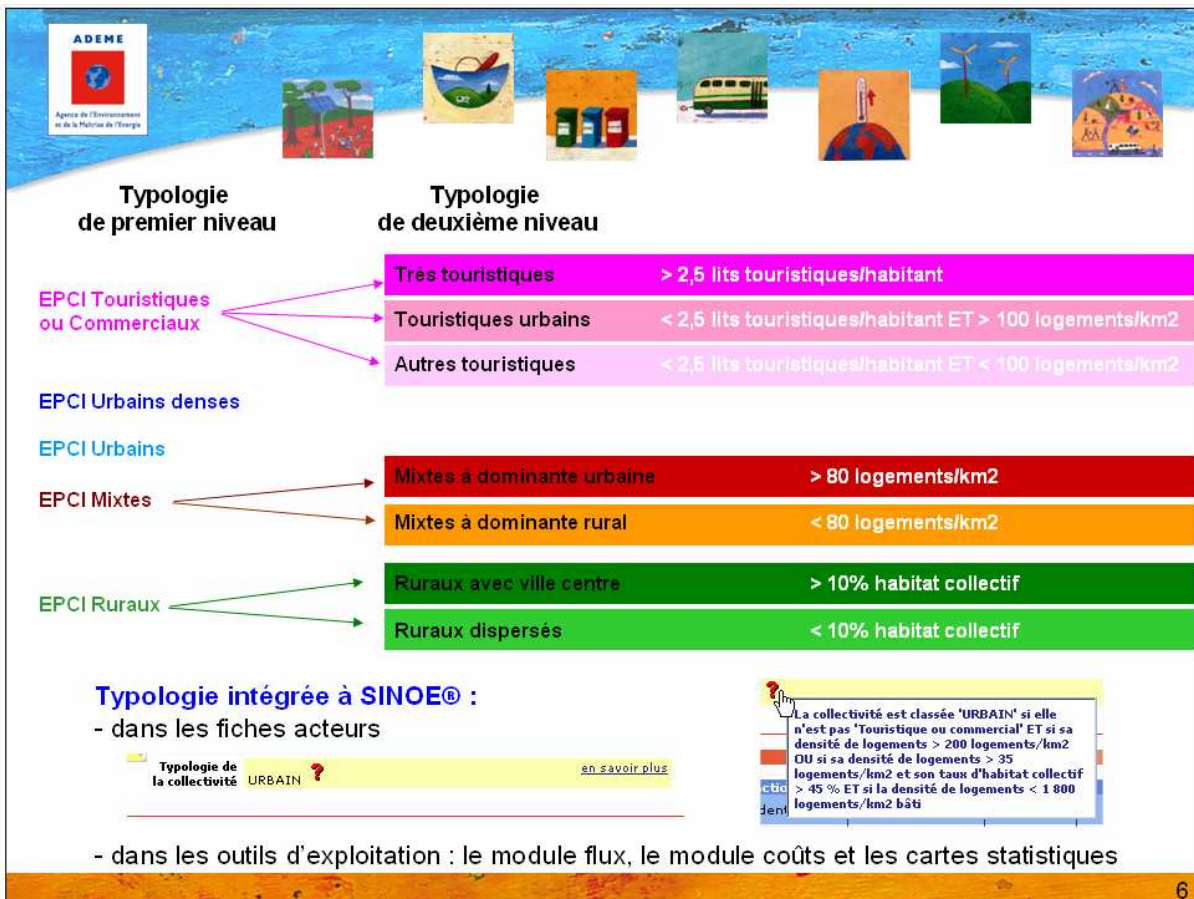
Pas urbain

MIXTE L'EPCI est « Mixte » s'il n'entre dans aucune des autres catégories

4



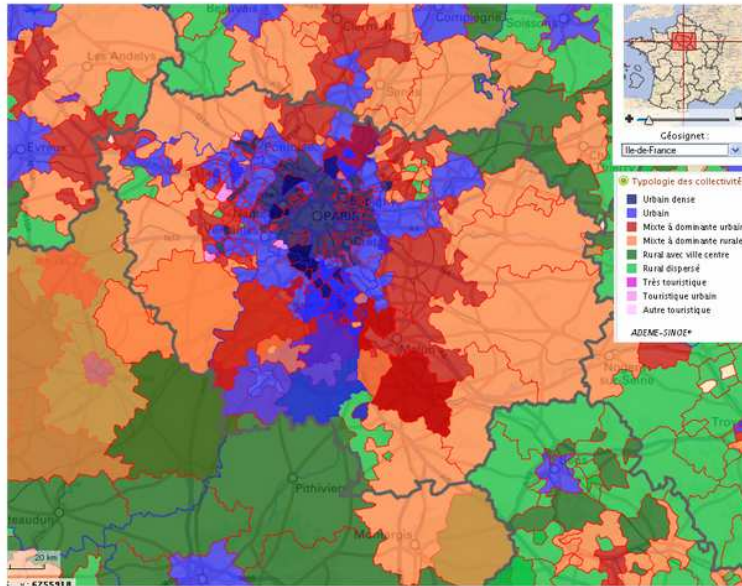
5



6



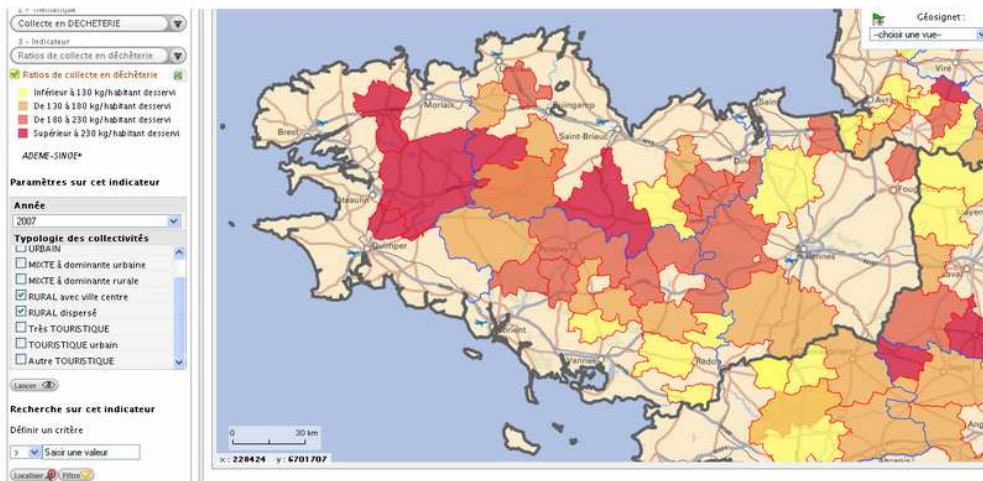
Carte Collectivités / Territoire



7



Carte Collectivités / Flux



8